

Direction générale



**ANNEXE AU
RAPPORT D'ACTIVITES 2010**

**INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES
&
ETAT D'AVANCEMENT DES MESURES**

COREALIS – Mars 2011

Sommaire

1	STATUTS.....	3
2	CRITERES DE SELECTION DES MESURES	3
3	NOUVELLES CERTIFICATIONS NATUREMADE STAR	4
4	THESAUURISATION DU FONDS	4
5	AVANCEMENT DES MESURES	5
6	DETAIL DES DEPENSES PAR PROJET EN 2010	14
7	STATISTIQUE FINANCIERE ECLATEE PAR PROGRAMME ANNUEL ET BASSIN VERSANT	15

1 STATUTS

Les statuts du COGEFé qui fixent ses objectifs, établissent sa structure et règlent son fonctionnement, ont été approuvés par le Conseil d'Administration de SIG dans sa séance du 26 septembre 2002. Ils ont été modifiés en 2005 suite à l'introduction de la Nouvelle Offre Electricité.

Le présent rapport présente brièvement les actions du Comité, dans sa 7^{ème} année d'activité qui ont consisté en :

- La mise en œuvre et le suivi des mesures précédemment adoptées.
- La définition d'un programme d'actions pour 2011 et le lancement de celui-ci.

2 CRITERES DE SELECTION DES MESURES

Les mesures sélectionnées par le COGEFé doivent répondre aux critères de priorité suivants :

La Simplicité : Les mesures proposées doivent rester relativement faciles à réaliser et ne pas nécessiter d'études approfondies.

Le Pragmatisme : Le lieu, le concept et la méthode de réalisation doivent être clairement définis avant que la mesure soit soumise au COGEFé.

La Visibilité : Le COGEFé favorisera la collaboration avec des associations genevoises et accompagnera les actions par de la communication.

La Rapidité de mise en œuvre : Le COGEFé favorise les projets qui peuvent être mis en œuvre rapidement.

La Valorisation Écologique : Les investissements doivent être réalisés en priorité pour les mesures présentant le meilleur gain écologique.

Le Principe du Développement Durable : Les investissements doivent souscrire pleinement aux principes du développement durable.

Le Principe de Subsidiarité : Les investissements du COGEFé ne doivent pas servir à réaliser des mesures répondant déjà à des obligations relevant des Services de l'Etat et/ou de SIG. Par contre, ils peuvent, le cas échéant, venir en appoint de telles mesures afin de les stimuler ou d'en renforcer le caractère écologique.

Ainsi, les projets adoptés jusqu'à présent peuvent être répartis selon 4 catégories (liste non exhaustive) :

- Renaturation (dont acquisition de terrains)
- Gestion des espèces
- Intégration des activités humaines aux abords des cours d'eau
- Sensibilisation

3 NOUVELLES CERTIFICATIONS NATUREMADE STAR

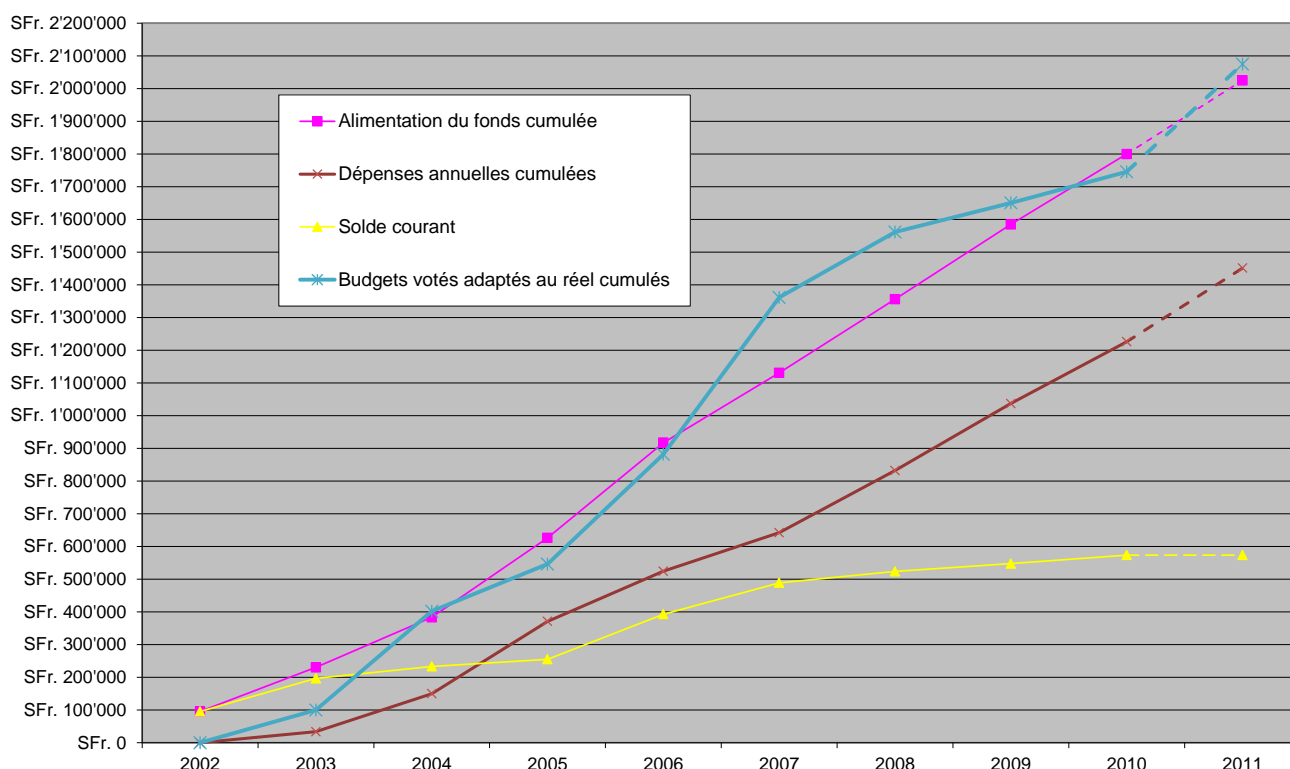
De nouveaux ouvrages pourraient être certifiés dans les prochaines années telles que l'usine Baumgartner sur la Versoix, les micro-centrales équipant les passes à poissons de Verbois et de Chancy-Pougny ou encore l'usine principale de Chancy-Pougny.

Avec la certification de cette dernière, le fonds augmentera considérablement et il y aura lieu de revoir les objectifs et la structure opérationnelle du COGEFé. En 2010, un mandat externe a été confié à COREALIS pour préparer cette organisation future tout en assurant le fonctionnement actuel.

Pour rappel, le COGEFé doit démontrer chaque année que, sur le plan de la planification et de la réalisation des travaux, les moyens financiers générés par la production et la vente d'électricité certifiée des différents ouvrages de production hydroélectrique sont effectivement utilisés dans les bassins versants correspondants et servent principalement à améliorer les biotopes et biocénoses influencés par chaque aménagement.

4 THESAURISATION DU FONDS

Dès 2008, le COGEFé a décidé d'instaurer une durée de 3 ans pour l'utilisation des crédits alloués. Au-delà, les sommes non dépensées seront à nouveau disponibles pour de nouvelles mesures. En cas de retard pris dans un projet, le COGEFé se prononcera obligatoirement sur une réallocation de crédit au programme annuel suivant. La somme maximale pouvant ainsi être thésaurisée ne peut pas dépasser les apports des trois derniers exercices, soit ~ CHF 600'000.- actuellement.



5 AVANCEMENT DES MESURES

Mesure N°3-2006 – Passage amphibiens sous la route de Loëx

Partenaires : Commune de Bernex, KARCH

Objectif : Le site de reproduction du Bois des Mouilles correspond à une réserve naturelle forestière, et est situé à proximité du complexe alluvial du Rhône, dans son bassin versant.

L'objectif du projet est de maintenir et favoriser le peuplement des amphibiens du Bois des Mouilles qui est un habitat aquatique et permet la migration jusqu'à l'habitat terrestre, soit la forêt riveraine du Rhône.

Il s'agit d'implanter des passages sous la route de Loëx afin de faciliter la migration des amphibiens.

Statut à fin 2010

Les dernières factures ont été réglées au début 2010. La mesure a été suivie en mars. Le COGEFé l'a visitée lors de sa sortie annuelle en juin.

Mesure terminée.

Illustration



Mesure N°6-2006 – Robin-Topé du Lignon

Partenaire : Jardin Robinson

Objectif : Le projet consiste à réaménager une parcelle de terrain du Jardin Robinson du Lignon anciennement utilisée comme potager pour y établir un biotope humide, dans l'intention de créer un sanctuaire naturel de la faune et la flore locales; de développer un support éducatif naturel pour leurs activités ainsi que de sensibiliser la population du quartier à la biodiversité de la faune et la flore régionales, en s'harmonisant dans le contexte privilégié, à proximité du Rhône.

Statut à fin 2010

La mesure a pu être réalisée au début de l'année et finalisée au printemps 2010. Le COGEFé a pu se rendre compte des résultats obtenus sur ce site lors de sa visite annuelle en juin.

Mesure terminée.

Illustration**Mesure N°11-2006 – STEP Aire – Chemin piétonnier****Partenaire : SIG**

Objectif : Réfection du chemin piétonnier contournant la STEP d'Aire avec aménagement paysager.

Statut à fin 2010

Après un état de situation, l'unité Construction de SIG a proposé des interventions ponctuelles et peu onéreuses pour apporter une amélioration pour quelques espèces (chiroptères, abeilles et autres bourdons, petite faune, amphibiens). Des interventions de grandes ampleurs comme le dégoudronnage ou le déplacement de la barrière ne semblent pas opportunes, mais une végétalisation de la zone « industrielle » par la création d'un mur végétal et l'installation de nichoirs pourraient avoir un impact significatif pour certaines espèces d'insectes et de chiroptères. Un avenant pour cette mesure a été voté le 6.12.2010 pour une réalisation en 2011.

En cours.

Délai de réalisation 31.12.2008 prolongé au 31.12.2011

Illustration**Mesure N°2-2007 – Zone de renaturation à la Plaine****Partenaire : DIM – Service de renaturation des cours d'eau**

Objectif : L'objectif est de réunir un montant de 500'000.- à titre de participation du COGEFé au projet de renaturation des bords du Rhône à la Plaine.

Statut à fin 2010

Le plan directeur de la zone comprenant habitations, zones de loisirs et aménagements nature a été approuvé. Les études de détails ont commencé en 2009. Ce projet est placé sous la responsabilité du service de renaturation. Actuellement le COGEFé a attribué CHF 350'000 à cette mesure pour sa phase de réalisation. En 2011, aucune somme n'a été ajoutée.

En planification.**Délai de réalisation**

En dérogation, le délai est fixé au 31.12.2012.

Illustration**Mesure N°4-2007 – Suppression d'un bras de terre à l'Etournel****Partenaire : Parc Naturel du Haut-Jura****Objectif :**

L'abaissement des niveaux du Rhône au droit de l'Etournel (nouvelle consigne d'exploitation de Génissiat + incision du lit) engendre une situation insatisfaisante car les berges des étangs sont trop abruptes. Le projet consiste à déplacer des volumes de matériaux dans des dépressions. L'autorisation de construire n'a pu être obtenue pour cause de la mise en évidence d'une altération de la qualité des sédiments par des hydrocarbures. La problématique doit être replacée dans un contexte bien plus large de restauration de l'Etournel (pollutions, niveaux d'eau, plantes invasives).

Statut à fin 2010

Mesure abandonnée selon courrier du Parc.

Mesure N°5-2007 - La couleuvre verte et jaune : de l'Allondon au Nant d'Avril grâce à l'aménagement de talus CFF**Partenaires : DGNP et CFF****Objectif :**

Cette mesure permettra la mise en place de diverses structures le long du talus CFF, depuis l'embouchure de l'Allondon, jusqu'au Nant des Fontaines, sur un tronçon d'environ 3'200 m.

Statut à fin 2010

Un groupe de travail composé de M. Bärtschi du KARCH, de M. Mettraux des CFF et M. Dändliker de la DGNP étudie la faisabilité et la réalisation. Actuellement, la position des CFF semble opposée au projet.

Mesure en cours.

Délai de réalisation

L'échéance du 31.12.2009 est repoussée au 31.12.2011.

Illustration :

Couleuvre verte et jaune (*Coluber viridiflavus*)**Mesure N°3-2008 - Réalisation de la passe à castors à Verbois****Partenaire : SIG, Contact Castor***Objectif :*

Mise en place d'un cheminement protégé pour le transit du castor entre l'amont et l'aval du barrage de Verbois. Ouvertures dans les grillages et murets, mise en place de deux dos d'âne, sortie d'eau aménagée avec rampes, etc. Facilitation au niveau du passage de la passe à poissons.

*Statut à fin 2010***Mesure terminée fin janvier 2010.***Illustration***Mesure N°5-2008 – La Roselière, berceau de la biodiversité****Pro Natura Genève***Objectif :*

L'action de Pro Natura Genève vise à sensibiliser un large public sur l'importance écologique des rivages naturels du Lac Léman et la nécessité de les protéger, au travers d'une série d'animations pédagogiques qui font découvrir sous des angles inédits la face cachée des zones humides.

*Statut à fin 2010***Mesure terminée.**

Illustration



Mesure N° 8–2008 – Achat de parcelles à Mategnin

Partenaire : Pro Natura Genève

Objectif : Acquisition de parcelles sur la commune de Vernier en vue de créer une extension de la réserve de Mategnin.

Statut à fin 2010 Les démarches administratives ont été entamées, mais un blocage juridique empêche actuellement l'acquisition de ces parcelles.

Mesure en cours.

Délai de réalisation Echéance au 31.12.2010 repoussée au 31.12.2011

Mesure N° 1–2009 – Barrage Estier – Rampe d'accès

Partenaires : DGNP , Estier

Objectif : La mesure proposée permettra aux animaux tombés dans le canal d'aménée du barrage Estier de ressortir sans se noyer. Elle consiste en l'aménagement d'une rampe d'accès.

Statut à fin 2010 Les démarches administratives sont en cours.

Mesure en cours.

Délai de réalisation Echéance au 31.12.2012

Mesure N° 2–2009 – Divers aménagements pour batraciens Vers Vaux, Les Baillets, Le Cannelet

Partenaire : DGNP

Objectif : **Au Cannelet :** excavation d'un plan d'eau permanent et de deux plans d'eau plus petits, mise en place d'une butte sablonneuse sur une surface extensive de 400 m² en lisière de forêt mise à disposition par le propriétaire dans le cadre du remblaiement d'une gravière.

Les Baillets : excavation d'un plan d'eau permanent et d'un petit cours d'eau, protection contre les sangliers par une clôture électrique.

→Action abandonnée

Vers-Vaux : excavation de plans d'eau de faible et moyenne grandeurs, permanents ou non (sur le modèle de ce qui s'est fait avec succès sur le site des Teppes mais dans un contexte plus forestier), aménagement de sites terrestres pour refuges des adultes. **→Action abandonnée**

Statut à fin 2010 Les démarches administratives sont en cours.

Mesure partielle en cours.

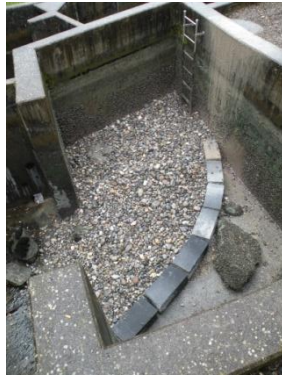
Délai de réalisation Echéance au 31.12.2012

Mesure N° 4–2009 – Aménagement de 3 mini-frayères à truites à Verbois**Partenaire : SIG***Objectif :*

Le Rhône genevois n'offre aujourd'hui que peu de sites de reproduction adéquats pour la truite commune, en raison notamment des modifications du régime hydraulique engendrées par l'exploitation du cours d'eau. De plus, les conditions hydrauliques et de transport solide rendent la création d'aménagements de frayères difficiles.

Les différentes pêches de sauvetage de la passe à poissons de Verbois ont montré que la truite appréciait les conditions hydrauliques présentes dans l'ouvrage. Jusqu'à 42 individus ont pu être dénombrés lors d'une seule pêche. Ce projet consiste en l'aménagement de 3 mini-frayères à truites dans la passe à poissons de Verbois.

Un suivi de l'efficacité de la mesure est en cours.

*Statut à fin 2010***Mesure terminée***Illustration :***Mesure N° 5–2009 – Station de Poa palustris****Partenaire : DGNP***Objectif :*

L'ancien bras du Rhône abrite une station de pâturin des marais (*Poa palustris*), espèce très menacée et rare à l'échelle du canton. Le solidage, qui occupe la majeure partie des zones ouvertes du secteur concerné, constitue une menace pour sa pérennité. La mesure proposée vise à maintenir et renforcer les potentialités du site pour *Poa palustris* tout en limitant la progression du solidage. Elle comprend :

- la suppression du solidage présent en faible densité sur la station elle-même et sa périphérie directe ;
- l'agrandissement de la zone favorable au pâturin par un décaissement des berges au droit de la station (forte colonisation du solidage) et un abaissement du terrain naturel à l'aval.

Statut de la mesure à fin 2010

Les démarches administratives sont en cours.

Mesure en cours.

Illustration



Mesure N° 1–2010 – Sensibilisation à la Sterne Pierregarin

Partenaire : Pro Natura Genève

Objectif : Mise en place d'une caméra (webcam) sur le radeau à sternes
Utilisation de la caméra en été (sternes) & hiver (hivernants)
Sensibilisation des classes et visiteurs à l'espèce
Sensibilisation à la conservation de la biodiversité à l'aide d'internet

Statut à fin 2010 : **Mesure terminée.**

Illustration



Mesure N° 2–2010 – Écloserie pour truites farios sur les Eaux Froides

Partenaires : DGNP et La Fine Equipe

Objectif : Les truites de l'Allondon sont soumises à des contraintes fortes, avec notamment des débits artificialisés par l'urbanisation (étiage et crues renforcés), la pollution des eaux et la pression de prédation des harles (sur les jeunes poissons) et des pêcheurs (sur les poissons adultes). Pour permettre le maintien d'une bonne population de truites, les gestionnaires de la pêche (DGNP et sociétés de pêches conventionnées) prennent différentes mesures pour favoriser la reproduction, avec notamment l'aménagement et l'entretien de deux affluents favorables à la fraie et au grossissement des truitelles de l'année, les Eaux-Chaudes et les Eaux-Froides. Pour augmenter la production en jeunes truitelles de qualité, une écloserie (petit abri avec bassins spéciaux alimentés en eau par les Eaux-Froides facilitant l'éclosion des oeufs) aménagée pour faire éclore et élever durant les premières semaines des truitelles issues de reproducteurs prélevés dans l'Allondon.

Statut à fin 2010 **Mesure en cours.**

Mesure N° 3-2010 – Amélioration des habitats piscicoles dans l'Allondon

Partenaire : DGNP

Objectif : Diversifier et améliorer les habitats piscicoles de l'Allondon genevoise.

L'Allondon bénéficie d'un lit très naturel. Il est classé zone alluviale d'importance nationale et a bénéficié de diverses mesures de renaturation pour supprimer la plupart des endiguements et enrochements et seuils qui artificialisaient son lit. Ces dernières années, des crues importantes (notamment celle de 2004 qui a atteint 110 m³/s) ont déplacé des grandes quantités de graviers, ce qui a comblé et banalisé une grande partie du lit, faisant disparaître des "profonds" favorables aux truites.

Pour contrecarrer cette dynamique alluviale, la présence de points durs dans le lit est essentielle: elle déclenche des sur-creuses dans lesquelles se réfugient les poissons, et notamment les truites. Une première expérience test en 2007 a consisté à fixer une douzaine d'embacles (arbres arrachés par les crues) au moyen de pieux. Des habitats intéressants se sont formés autour dans les mois suivants.

Sur la base de l'expérience acquise durant ce test, la mesure propose de mettre en place environ 50 embacles supplémentaires dans les prochaines années, au cours de campagnes estivales annuelles, en utilisant en priorité les arbres charriés par la rivière.

Statut de la mesure à fin 2010 **Mesure terminée.**

Illustrations



Mesure N° 4-2010 – Nettoyage du lit du Rhône durant la vidange 2010

Partenaire : DGNP

Objectif : Sortir du lit exondé du Rhône un maximum de déchets artificiels, source potentielle de pollution des eaux.

Les vidanges du Rhône représentent une occasion unique pour nettoyer le lit du Rhône des déchets qui s'y accumulent, et notamment les épaves diverses (vélos, voitures, frigidaires, etc).

Ce travail est pris en charge en partie par la DGNP qui y délègue deux équipes, mais sur la base de l'expérience des vidanges précédentes, des moyens disponibles en 2010 et de la durée plus longue de la période inter-vidange, la possibilité de mandater des renforts en faisant intervenir des entreprises privées permettrait d'améliorer considérablement la qualité du nettoyage.

Statut de la mesure à fin 2010 Etant donné que la vidange n'aura lieu qu'en 2012, la somme allouée à cette mesure a été restituée au fonds. La demande pourra être réactivée lors du programme 2012.

Mesure remise à plus tard.

Mesure N° 5–2010 – Participation au radeau à sternes des Grangettes

Partenaires : Pro Natura Vaud et la Fondation des Grangettes

Objectif : Participation du COGEFé à la réalisation d'un radeau à sternes sur le Lac Léman

Statut de la mesure à fin 2010 Le radeau à sternes a été construit à Villeneuve entre le 13 et le 16 septembre 2010 par l'entreprise Rampini de Genève. Tout s'est déroulé comme prévu. Il s'agit d'un radeau d'une surface du double des surfaces actuelles prévues pour cette espèce. Sa surface est de 42 m² soit 6x7 m. La mise à l'eau a été effectuée le jeudi 16 septembre par beau temps, le corps mort avait été mis en place la veille à l'endroit prévu. Ce radeau servira à renforcer la colonie, en doublant son effectif actuel (env. 40 couples). Celle-ci est la 2^{ème} du lac Léman avec celle, nettement plus petite, de la Pointe à la Bise. Ce radeau sera suivi et entretenu par la Fondation des Grangettes.

Mesure terminée.

Illustration



6 DETAIL DES DEPENSES PAR PROJET EN 2010

Numéro mesure	Libellé mesure	Budget accordé au 31.12.10	Dépense 2006	Dépense 2007	Dépense 2008	Dépense 2009	Dépense 2010	Disponible
2006-M03	Passage amphibiens Loëx - Etude + réalisation	110'000		-17'345			-92'655	0
2006-M06	Robin-Topé - Subvention	30'000	-10'000				-20'000	0
2006-M11	STEP Aire chemin piétonnier	20'000				-2'028	-2'569	15'403
2007-M02	Zone de renaturation à La Plaine, Dardagny	350'000					0	350'000
2007-M04	Suppression d'un bras de terre à l'Etournal	0					0	0
2007-M05	La couleuvre vert et jaune : talus CFF	40'000			-13'200		0	26'800
2007-M07	Point d'observation ornithologique à Planfonds	21'400			-1'166	-10'358	-977	8'899
2008-M03	Passé à castors Verbois - Réalisation	70'208			-28'767	-38'141	-3300	0
2008-M05	La roselière, berceau de la biodiversité	36'544				-24'544	-12'000	0
2008-M08	Achat de parcelles à Mategnin	40'000					0	40'000
2009-M01	Barrage Estié - rampe d'accès	19'000					0	19'000
2009-M02	Aménagements pour batraciens Le Cannelet	15'000					0	15'000
2009-M04	Aménagement de 3 mini-frayères à truites à Verbois	17'387				-14'887	-2'500	0
2009-M05	Station de Poa palustris	4'500					0	4'500
2010-ADM	Gestion du fonds et secrétariat comité 2010	20'500					-9610	10'890
2010-M01	Sensibilisation à la Pierregarin	15'000					-15'000	0
2010-M02	Ecloserie pour truite farios sur les Eaux-Froides	30'000					-1'120	28'880
2010-M03	Amélioration des habitats piscicoles dans l'Allondon	18'600					-18'600	0
2010-M04	Nettoyage du lit du Rhône durant la vidange 2010	0					0	0
2010-M05	Participation au Radeau à sternes	11'000					-11'000	0

7 STATISTIQUE FINANCIERE ECLATEE PAR PROGRAMME ANNUEL ET BASSIN VERSANT

APPORTS par type/bassin versant							
Année	Apport total	Apports externes	Intérêts	Arve Vessy	Rhône STEP	Rhône Seujet	Versoix Estier
2002	95'655.00	20'000.00				75'655.00	
2003	134'660.00					134'660.00	
2004	153'069.31					153'069.31	
2005	243'008.25	24'718.25				218'290	
2006	291'250.00	76'000.00				215'250.00	
2007	213'541.00	14'000.00	12'091.00			187'450.00	
2008	225'006.00		6'232.00		1'766.00	209'302.00	7'706.00
2009	228'432.53		5'385.00	16'082.00	825.33	196'550.20	9'590.00
2010	215'406.01		5'896.00	18'927.78	2'472.51	178'769.96	9'339.76
	1'800'028.10	134'718.25	29'604.00	35'009.78		1'574'060.31	26'635.76

VOTES par type/bassin versant						
Programme annuel	Total voté	Administration	Comm.	Arve	Rhône	Versoix
2002						
2003	99'922.65				99'922.65	
2004	302'074.74		12'500.00	31'072.00	258'502.74	
2005	144'378.34		10'000.00		134'378.34	
2006	335'725.21		33'080.00	58'401.26	244'243.95	
2007	479'400.00			28'000.00	451'400.00	
2008	200'158.33				200'158.33	
2009	88'827.48				69'827.48	19'000.00
2010	95'100.00	20'500.00	15'000.00		59'600.00	
	1'745'586.75	20'500.00	70'580.00	117'473.26	1'518'033.49	19'000.00

DÉPENSES par type/bassin versant						
Programme annuel	Total dépensé	Administration	Comm.	Arve	Rhône	Versoix
2002						
2003	-99'922.65				-99'922.65	
2004	-302'074.74		-12'500.00	-31'072.00	-258'502.74	
2005	-144'378.34		-10'000.00		-134'378.34	
2006	-320'322.21		-33'080.00	-58'401.26	-228'840.95	
2007	-93'701.73			-28'000.00	-65'701.73	
2008	-160'158.33				-160'158.33	
2009	-50'327.48				-50'327.48	
2010	-55'330.00	-9'610.00	-15'000.00		-30'720.00	
	-1'226'215.48	-9'610.00	-70'580.00	-117'473.26	-1'028'552.22	0.00

ENGAGÉS par type/bassin versant						
Programme annuel	Total engagé	Administration	Comm.	Arve	Rhône	Versoix
2002						
2003						
2004						
2005						
2006	15'403.00				15'403.00	
2007	385'698.27				385'698.27	
2008	40'000.00				40'000.00	
2009	38'500.00				19'500.00	19'000.00
2010	39'770.00	10'890.00			28'880.00	
	519'371.27	10'890.00	0.00	0.00	489'481.27	19'000.00